



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle ressources humaines

Paris, le 18 février 2026

Bureau des personnels d'encadrement

Affaire suivie par :

Tichan GAJU

Tél : 01 44 62 41 44

Mél : tichan.Gaju@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

La Rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris
et d'Île-de-France

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles,
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements
spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs d'É.R.E.A. et
directeurs adjoints de S.E.G.P.A,
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
nationale,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie –
inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames et messieurs les chefs de division
et de service,

I-BPE-26-001121

Objet : accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement et intégration dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2026

Références :

- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 16 décembre 2024 publiées au BOENJS¹ du 19 décembre 2024 et relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024 publiées au BOENJS du 19 décembre 2024 ;
- Note de service du 06 janvier 2026 publiée au BOENJS n°5 du 29 janvier 2026 ;

La note de service relative au détachement et à l'intégration dans le corps des personnels de direction au titre de la rentrée 2026 est parue au BOENJS. Vous trouverez, rappelés ci-après, les grandes lignes et le calendrier de ces deux opérations.

I - Détachement

Le détachement dans le corps des personnels de direction est ouvert dans les conditions du décret n° 85-986 du 16

¹ Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports

septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

1. Dépôt des demandes d'accueil en détachement

L'accueil en détachement donnera lieu à un recrutement sur profil. Une fiche descriptive d'emploi sera publiée par la direction de l'encadrement sur « choisir le service public » : <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>.

L'intégralité du processus de gestion est dématérialisée.

Pour vous porter candidat au recrutement dans le corps des personnels de direction par la voie du détachement, vous devez déposer votre candidature dans l'application Colibris à l'adresse suivant :

<https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/>

Le dépôt des dossiers de candidature est possible sur Colibris **jusqu'au vendredi 13 mars 2026 12h (heure de Paris)**.

Le nombre de vœux sur poste est fixé à **3 au maximum**.

Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- votre dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique ;
- l'annexe 2 visée par l'autorité hiérarchique du corps d'origine (obligatoire).

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

2. Traitement, avis et classement des candidatures

Les candidats dont le dossier aura été présélectionné pour un détachement dans le corps des personnels de direction seront reçus en entretien par le(s) recteur(s) de l'(des) académie(s) d'accueil **entre le mercredi 8 avril 2026 et le mercredi 06 mai 2026**.

Le recteur procédera ensuite au classement des candidats par ordre préférentiel sur chaque poste.

Les avis et classements seront consultables **le mardi 12 mai 2026**.

La Direction de l'encadrement adressera **le lundi 18 mai 2026** un courriel à l'ensemble des agents concernés et aux agents retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1^{er} septembre 2026 perdront le bénéfice du détachement au titre de l'année 2026.

II - Renouvellement de détachement et intégration dans le corps des personnels de direction

Les agents accueillis par la voie du détachement dans le corps des personnels de direction depuis au moins 1 an, peuvent solliciter un(e) :

- intégration dans le corps des personnels de direction ;
- renouvellement de détachement dans le corps des personnels de direction ;
- réintégration dans leur corps d'origine.

Il convient de compléter l'annexe 1 et de la faire parvenir au service académique de gestion accompagnée du dernier

arrêté d'avancement d'échelon dans le corps d'origine **le vendredi 10 avril 2026 au plus tard.**

III – Calendrier non exhaustif des opérations

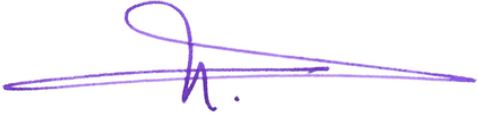
Recrutement par détachement		
1	Publication de la fiche descriptive d'emploi à l'accueil en détachement sur Choisir le Service Public	Jusqu'au lundi 2 mars 2026
2	Saisie par les intéressés de leur dossier de candidature dans l'application Colibris : https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/ Accusé de réception suite à validation de la candidature	Jusqu'au vendredi 13 mars 2026 12h
3	Entretiens des candidats retenus avec les autorités académiques d'accueil	Du mercredi 8 avril 2026 au mercredi 6 mai 2026
4	Courriel aux candidats retenus pour un accueil en détachement et aux candidats non retenus	Lundi 18 mai 2026

Demandes d'intégration, de renouvellement, de réintégration		
1	Réception des demandes d'intégration ou de renouvellement de détachement par les services académiques	Au plus tard vendredi 10 avril 2026
2	Entretien professionnel annuel des personnels de direction détachés	A partir de fin mai 2026
3	Notification aux agents des arrêtés d'intégration ou de renouvellement de détachement	Au plus tard lundi 20 juillet 2026

Cette note reprend l'essentiel des dispositifs, sans être exhaustive. Aussi il est vivement recommandé de consulter la note de service publiée au BOENJS afin de prendre connaissance des détails relatifs à ces deux opérations.

Le bureau des personnels d'encadrement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
le directeur de l'académie de Paris



Laurent Noé